

# NIDAS® 250

Composition : 250 g/L (26 % p/p) de tébuconazole (ISO)

Contient : N,N-diméthyl-décaneamide

Formulation : Emulsion de type aqueux (EW)

AMM n° : 2160387

H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation nationale.

## Protection de l'environnement

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour 1 application par an.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour 2 applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour 1 application par an.

Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

## Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée: 48 heures



**DANGER**



## PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

**En cas de contact cutané:** ôter les vêtements souillés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

**En cas de projection dans les yeux:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

**En cas d'inhalation:** Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

**En cas d'ingestion:** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

**En cas d'intoxication animale,** contactez votre vétérinaire.

## DESRIPTIF DU PRODUIT

NIDAS® 250 est un fongicide contenant du tébuconazole, matière active de la famille chimique des triazoles (code FRAC 3); il se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa rémanence sur de nombreuses maladies dont celles des céréales et du colza. Le tébuconazole est systémique et se caractérise par son mode d'action particulier pour une triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications par an	Stade d'application	Décal avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Blé, triticale, épautre	Oïdium(s), Rouille brune, Rouille jaune, Fusarioses	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 30 et BBCH 69	F* (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)	non concerné**
Orge	Oïdium, Rouille jaune, Rouille naine	1 L/ha	1				
Seigle	Rouilles	1 L/ha	1				
Avoine	Rouille couronnée	1 L/ha	1				
Crucifères oléagineuses d'hiver sauf navette	Cytriosporiose, Alternariose, Pseudocercosporiellose, Limitation de la croissance des organes aériens, Sclérotiniose	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 32 et BBCH 69	56 jours	5 (dont DVP 5)	Emploi interdit

Crucifères oléagineuses de printemps sauf navette	Cylindrosporiose, Alternariose, Pseudocercosporiellose, Limitation de la croissance des organes aériens, Sclérotiniose	1 L/ha	2 (intervalle minimum entre les applications: 14 jours)	Entre les stades BBCH 32 et BBCH 69	56 jours	20 (dont DVP 20)	Emploi interdit
---	--	--------	---	-------------------------------------	----------	------------------	-----------------

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications par an	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Lin (textile et oléagineux)	Limitation de la croissance des organes aériens, Oïdium(s), Septoriose et katabiella (polyspora)	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 30 et BBCH 69	56 jours	5 (dont DVP 5)	Emploi interdit
Porte graines	Act. Croiss. Florais., Maladies diverses	1 L/ha	1	-	Non concerné	20 (dont DVP 20)	Emploi interdit
Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères	Maladies des taches foliaires, Rouille(s)	1 L/ha	1	-	Non concerné	20 (dont DVP 20)	Emploi interdit
Porte graine - Graminées fourragères et à gazons	Maladies des taches foliaires, Rouille(s)	1 L/ha	1	-	Non concerné	20 (dont DVP 20)	Emploi interdit
Porte graine - Légumineuses fourragères	Rouille(s)	0,8 L/ha	1	-	Non concerné	20 (dont DVP 20)	Emploi interdit

\* F: Le DAR pour les usages considérés est couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de proposer un DAR en jours.

\*\*Cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs d'après la liste officielle publiée au bulletin officiel.

Helm AG ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse:

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrsl>

euds visibles à boutons accolés).

Sur crucifères oléagineuses de printemps, respecter un intervalle minimum entre les applications de 14 jours.

**Attention:** en cas de recours à des techniques culturales nouvelles mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

NIDAS® 250 s'emploie de début montaison à fin floraison des céréales, du stade «2 entre-noeuds visibles» au stade fin floraison des crucifères oléagineuses, et du stade début élongation de la tige principale à fin floraison du lin. Il peut être appliqué seul ou intégré dans tout programme de protection. Son colza pour limiter le risque de verse, appliquer NIDAS® 250 à la reprise de végétation (entre no-

Conditions du milieu: En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et/ou en situation de sol séchant.

**Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an et par culture sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.**

Précautions d'emploi

Avant l'utilisation de NIDAS® 250 sur les cultures porte graines: il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél: 01.44.82.73.33) pour préciser les conditions d'utilisation.

Les cultures porte graines ne doivent pas être livrés en alimentation animale.

- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas traiter en présence de vent (selon la réglementation en vigueur).
- Ne pas conserver la bouillie de pulvérisation dans la cuve plus de 48 heures.

#### Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire un test de compatibilité physique et biologique en procédant à une pulvérisation sur une surface significative de la culture. En cas d'intoxication, avertir le médecin de la nature du mélange effectué.

#### Préparation de la bouillie

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de pulvérisation, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Verser directement NIDAS® 250 dans la cuve remplie à moitié du volume requis, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Rincer le bidon de produit vide trois fois et ajouter le produit ainsi dilué au reste de la bouillie de pulvérisation.

Maintenir la bouillie en état d'agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation. Ne préparez jamais plus de bouillie qu'il n'en est nécessaire.

#### PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Helm AG décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

#### MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

##### Stockage du produit

Manipuler le produit avec précaution. Conserver le produit dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un sec un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source de feu et de chaleur. Conserver à l'écart de la nourriture, la boisson et l'alimentation pour animaux. Tenir hors de portée des enfants. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Température de stockage : 0 - 30 °C






Température de transport : 0 - 35 °C

##### Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/ intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Porter un vêtement de travail et les Equipements de Protection individuelle (EPI) suivants dans le cadre de pulvérisation à l'aide de pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou des atomiseurs.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PREPARATION MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ;	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE		
Gants en nitrile certifié NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)) 	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire ET	
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1 	ET EPI partiel			EPI partiel	
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009 			Type 4 avec capuche		
<b>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) 					

\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

**Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve**

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être nettoyée très soigneusement avec un produit adapté (type Phynet) puis rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

**Élimination du produit, de l'emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée

minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

**En cas de déversement accidentel**

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### GARANTIE

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.